Compréhension orale
salaire et genre : correction

1. Quelle question la journaliste pose-t-elle à son invitée pour démarrer l'entretien ?
   Réponse :
   "Est-ce qu'un jour les femmes gagneront autant que les hommes ?"
2. Que signifie MAGE ?
   Réponse :
   MAGE signifie : marchés et études de genres
3. À partir de quel jour de l'année les femmes travaillent-elles gratuitement ?
   Réponse :
   À partir du 19 novembre, 10 heures 51.
4. Qui a proposé le calcul aboutissant à cette date ?
   Réponse :
   Les Glorieuses (il s'agit d'un collectif féministe).
5. Pourquoi un autre mode de calcul permettrait-il d'avoir une date plus tôt ?
   Réponse :
   Les Glorieuses ont utilisé l'écart de salaire horaire et non l'écart de salaire moyen.
   Prendre l'écart de salaire moyen comme mode de calcul permettrait d'inclure plus en détail les inégalités salariales entre hommes et femmes.
6. Qu'est-ce que l'écart de salaire moyen ?
   Réponse :
   L'écart de salaire moyen prend en compte l'écart de salaire entre tous les hommes qui travaillent et toutes les femmes qui travaillent et il inclut également le temps partiel, alors que l'écart de salaire horaire ne prend en compte que le taux horaire, indépendamment des autres facteurs.
7. Combien de femmes travaillent à temps partiel en France ?
   Réponse :
   Une femmes sur quatre.
8. Qu'est-ce que la ségrégation professionnelle ?
   Réponse :
   Lorsque les femmes n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes, n'exercent pas les mêmes responsabilités, ne travaillent pas dans les mêmes types d'entreprises qu'eux, ni dans les mêmes secteurs.
9. Que signifie "toutes choses égales" ?
   Réponse :
   Il s'agit de tout prendre en compte, "tout pareil" : le salaire, le poste, le même métier, les mêmes qualifications, etc.

https://sandrineescoffier.com/ 2026 - Tous droits réservés.

10. Qu’est-ce que le principe juridique d’égalité salariale ?
    Réponse :
    Un salaire pour un travail à valeur égale.
11. Comment est le cadre légal en France ?
    Réponse :
    Il est très bon et très pertinent. Il est inscrit dans le droit depuis 1972.
12. La directive européenne sur la transparence salariale a-t-elle été transposée par la France ?
    Réponse :
    Non, elle n’a pas encore été transposée.
13. Que demande ce principe aux employeurs ?
    Réponse :
    Que ce soit dans le secteur privé ou public, il demande la mise en place de méthodes d’évaluation des emplois non sexistes.
14. Quelle jurisprudence l’invitée évoque-t-elle ?
    Réponse :
    Il s’agissait d’un procès aux prud’hommes d’une responsable des ressources humaines qui demandait à être considérée à valeur égale d’un directeur financier et d’un directeur commercial.
15. Qu’a-t-on dû comparer lors de ce procès ?
    Réponse :
    On a dû comparer des métiers différents mais qui ont des niveaux de responsabilités et de conditions de travail équivalents.
16. Pourquoi est-ce compliqué de mener une telle procédure, d’une façon générale ?
    Réponse :
    Parce qu’il faut comparer des métiers différents, il faut donc oser les comparer, il faut également que les femmes osent demander cette comparaison et enfin, cela impliquerait une hausse des salaires des domaines fortement féminisés.
17. Quelle est l’évolution de l’emploi des femmes cadres en France ?
    Réponse :
    Depuis 30-35 ans, les femmes sortent plus diplômées que les hommes de l’enseignement supérieur, leur part a également doublé dans l’emploi des cadres en France.
18. Où se trouve la France par rapport aux autres pays européens ?
    Réponse :
    Elle est dans la moyenne, elle ne fait partie ni des pires pays, ni des meilleurs.

https://sandrineescoffier.com/ 2026 - Tous droits réservés.